

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de billard**
représentée par son président, **Monsieur Jean-Paul SINANIAN**
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30070073900042

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

JPS

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 106 812 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 44 328,5 €, le solde restant s'élève à 62 483,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 2 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 108 812 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 75 906 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

21 AOUT 2017

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BILLARD



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

WISE LE 11/08/17 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101286031

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux relevés par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	15093	14500	15636	14500	15000	15000
Nombre de licences						
Nombre d'ATP	1011	750	1131	750	800	800
Nombre total de licences et d'ATP	16104	15250	16767	15250	15800	15800
Nombre et taux de licences féminines	858 (5,68%)	800 (5,52%)	922 (5,9%)	800 (5,52%)	850 (5,67%)	850 (5,67%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0	0	0
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière	60,09	80,0 %		80,0 %		80,0 %
Comforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives						
Rang sportif de la France	0	8	0	8		8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet - SHN	85,71%	100%	85,71%	100%		100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	100%	100%	100%		100%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		0
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	1 (100%)	%	1 (100%)	%		%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développer la pratique des scolaires	1011	750	1131	750	800	800
Développer la pratique sportive des disciplines des billards à poches	3204	3000		3000		3500
Poursuivre l'élaboration d'écoles de billard dans les clubs affiliés	138	140	130	140		150
Renforcer les écoles de billard dans les clubs affiliés	25	30	28	30		30
Renforcer les structures déconcentrées de la FFB	6	8	6	8		9
Renforcer le Parcours de l'excellence sportive (PES)	3	5	3	5		6
Contribuer au sport santé, au sport bien-être, au renforcement du lien social	7399	7200		7200		7400

JB

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Poursuivre l'élaboration d'écoles de billard dans les clubs affiliés	81 000 €	39 500 €	39 500 €	41 500 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	13 000 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Action 4	13 000 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Formations fédérales	68 000 €	33 000 €	33 000 €	35 000 €
68 000 €	33 000 €	33 000 €	35 000 €	35 000 €
Renforcer les structures déconcentrées de la FFB	25 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Action 1	25 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Structuration fédérale	25 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Développer la pratique sportive des disciplines des billards à poches	34 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
Action 1	34 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
Structuration fédérale	34 000 €	17 000 €	17 000 €	17 000 €
Renforcer le Parcours de l'excellence sportive (PES)	82 000 €	41 000 €	39 812 €	42 188 €
Action 2	80 000 €	40 000 €	39 000 €	41 000 €
Aides personnalisées (AP)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	51 000 €	25 000 €	25 000 €	26 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	27 000 €	13 000 €	12 000 €	15 000 €
Action 3	2 000 €	1 000 €	812 €	1 188 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	2 000 €	1 000 €	812 €	1 188 €
Contribuer au sport santé, au sport bien-être, au renforcement du lien social	4 500 €	2 500 €	0 €	4 500 €
Action 3	4 500 €	2 500 €	0 €	4 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	4 500 €	2 500 €	0 €	4 500 €
TOTAL	226 500 €	112 500 €	108 812 €	117 688 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 2 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 106 812 €

JPS



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
IBAN**

	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
RIB FRANCE	18806	00820	88039353157	88

	International Bank Account Number	Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR78 1680 0008 2066 0393 5315 788	AGRIFRPP888

Domiciliation
VICHY PL ALLIER (00088)
Tél : 08 10 40 03 76

Nom et adresse du titulaire
FEDERATION FRANCAISE
DE BILLARD

19 AVENUE ARISTIDE BRIAND
03200 VICHY